







PALETTES D'HIVER A 15 FR. AUX FABRIQUES DE FRANCE

PLACE DE LA POINTE SAINT-EUSTACHE, AU COIN DE LA RUE DE RAMBUTEAU. EXPOSITION PUBLIQUE D'HABILLEMENTS POUR HOMMES.

PLUSIEURS BELLES PARTIES DE CHALES CACHEMIRE A DES PRIX EXCEPTIONNELS. Grand Assortiment de CHALES PURE LAINE en belles nouveautés. INDOUX-LAINE PURE LAINE CACHEMIRE ET LAINE. CACHEMIRE

BAZAR PROVENÇAL, rue du Bac, 104. fondé il y a vingt ans par M. Aymes, de Marseille. Une notice adjointe, devenue aujourd'hui le siège principal de l'œuvre.

CHEMIN DE FER DU NORD CORRESPONDANT AVEC LES BAINS DE HOMBURG EN 36 HEURES, PAR CHEMINS DE FER ET BATEAUX A VAPEUR.

Le Casino de Hombourg est le seul Etablissement des bords du Rhin ouvert toute l'année. Restaurant où l'on dine à la carte. Café divan pour les fumeurs, donnant sur une belle terrasse.

AUX QUATRE PARTIES DU MONDE. RUE DE RAMBUTEAU, 54, ET RUE SAINT-MARTIN, 82. VASTES MAGASINS D'HABILLEMENTS D'HOMMES, CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE. --- PRIX FIXES ET INVARIABLES.

Sociétés commerciales. Suivant acte passé devant M. Lecomte et son collègue, notaires à Paris, le 14 octobre 1846, enregistré, M. Guillaume SALIEGE père, marchand de fer, demeurant à Paris, rue de Charonne, 32 et 34, et M. Michel SALIEGE fils, aussi marchand de fer, demeurant à Paris, rue de Charonne, 32 et 34, ont formé entre eux une société en nom collectif, sous la raison sociale SALIEGE père et fils, pour l'exploitation du commerce de fer se faisant dans la maison habitée à Paris, par MM. Saliege, à deux ans de durée de la société, à compter du 15 octobre 1846, et son siège est à Paris, rue de Charonne, 32 et 34.

M. Eugène de Parseval a été nommé gérant de la société. Il a seul la signature sociale, mais il ne pourra en faire usage que pour les affaires de la société qui, du reste, devront toujours être faites au comptant et sans aucune souscription de billets.

Etude de M. Martin LEROY, agréé, 17, rue Traineau-St-Eustache. D'un acte sous signatures privées, fait double à Paris, le 14 octobre 1846, enregistré, entre: M. Henri THÉRY, négociant, demeurant à Paris, rue de la Cordonnerie, 3, d'une part; Et M. Louis-Joseph-Zacharie THÉRY, demeurant à Paris, rue des Saints-Pères, 26, d'autre part.

M. Denière fils juge-commissaire, et M. Thibaut rue de la Bienfaisance, 2, syndic provisoire (N° 6510 du gr.). Du sieur FRASER (Henri-Thomas), pâtissier, rue Saint-Honoré, 362, nomme M. George jeune juge-commissaire, et M. Hue, rue Cadet, 1, syndic provisoire (N° 6511 du gr.). CONVOCATIONS DE CRÉANCIERS.

REDDITION DE COMPTES. MM. les créanciers composant l'union de la faillite des sieurs PEIGK et DAMANILLE (Frédéric et Auguste), fils de cannes, passés de la Trinité, sont invités à se rendre, le 30 octobre à 2 heures précises, au palais du Tribunal de commerce, salle des assemblées des faillites, pour, conformément à l'article 537 de la loi du 22 mai 1838, entendre le compte définitif qui sera rendu par les syndics, le débiteur, le cointeur et l'arbitre, leur donner lecture sur l'exécution de la loi (N° 3695 du gr.).

PLACEMENT AVANTAGEUX. Les actions de 250 francs du journal L'UNIVERSSEL assurent à dix mille abonnés plus de 20 pour 0/0. Ce nombre sera atteint avant peu. MM. Royer-Collard, le duc de Riario Sforza, le commandeur Tassin de Messily, Delvinge-Duroisel, le vicomte de Jailly font partie du conseil de surveillance. On souscrit, 9, rue de la Boule-Rouge.

Table with financial data including 'FONDS ÉTRANGERS', 'CHEMINS DE FER', and 'Bourse du 23 Octobre'. Columns include 'PRIM.', 'Fin courant', 'Fin prochain', and various stock prices.